

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17 février 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusées :

Mme Gisèle CUCHET avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Priscilla BORGERHOFF
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

ACTIVITES JEUNESSE - TARIFICATION

Cette délibération a été affichée le : 1er mars 2023

ACTIVITES JEUNESSE - TARIFICATION

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Actuellement, pour le secteur « *jeunesse* » du service Enfance jeunesse éducation, seule l'activité accueil de loisirs adolescents (ALA) est soumise à une tarification. Or, d'autres activités pourraient ponctuellement nécessiter une participation financière des usagers, dans le cadre du fonctionnement de l'accueil jeunes ou pour des projets destinés aux 18/25 ans.

Le coût de ces activités ponctuelles ne pouvant pas être déterminé à l'avance avec précision (spectacles, soirées ludiques, tournois sportifs...), il est proposé de créer une tarification spécifique et variable, une fourchette de tarifs allant de 2,00 € à 50,00 €.

Dans la fourchette ainsi définie, en fonction de l'activité ponctuelle concernée, de son coût et de son intérêt éducatif, le tarif réellement appliqué pourrait ensuite être déterminé par décision du Maire.

TARIFS DES ACCES AUX EQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET AUX ACTIVITES (TTC)				
LE JULES VERNE - 3 à 17 ans (ENFANCE JEUNESSE EDUCATION) C. n° 3				
Tarif 2023 applicable à compter du 01/03/2023				
	Unité	TARIF 2022	TARIF 2023	%
Activités destinées aux 12/17 (hors ALSH) et aux 18/25 ans En fonction du coût et de l'intérêt éducatif de l'action ponctuelle concernée	Par personne	-	Entre 2,00 € et 50,00 €	

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal adopte les présentes dispositions tarifaires.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 1er mars 2023